

L'Ufcv et vos accueils

Modification du Règlement Intérieur

Le partenariat entre la collectivité et l'Ufcv, pour la gestion et l'animation du projet enfance et jeunesse, sur le territoire, a été renouvelé pour les trois prochaines années.

Quelques modifications ont été effectuées sur le règlement intérieur, entrant en application dès le 1 Février 2022. La plupart vous sont présentées ci-dessous.

Un nouveau dossier « S'Inscrire » doit nous être retourné afin de pouvoir continuer à réserver les présences de vos enfants. Sans nouveau dossier, il ne vous sera plus possible de réserver, via le portail famille, ou en version papier. Le dossier « S'Inscrire » est valable pour l'année civile 2022.

Les possibilités d'accueils sur l'accueil de loisirs évoluent également.

Le mercredi, les enfants sont accueillis soit :

- à la journée avec repas
- à la demi-journée avec repas (matin+ repas ou après-midi + repas)

Les arrivées et départs se font de 7h30 à 9h00, de 11h45 à 12h00, de 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 18h00.

Les vacances scolaires, les enfants sont accueillis à la journée avec repas du midi (uniquement).

Les arrivées et départs s'échelonnent de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h00.

A titre exceptionnel, pour favoriser l'adaptation à la vie en collectivité dans le cadre d'un premier accueil d'un enfant de moins de 6 ans, la réservation à la « demi-journée repas » sera possible.

Tarification de l'accueil de loisirs 3/11 ans Mercredis et Vacances

Le Quotient familial pris en compte est celui indiqué sur le site CADP (CAF).

Les familles dont l'un des parents travaillent sur la communauté de Communes du Val d'Orne peuvent bénéficier de la tarification « résidents », sur présentation d'un justificatif de l'employeur.

La grille tarifaire se présente comme suit :

Accueil de Loisirs - tarifs 2022

Régimes Généraux

. to go o o usin					
	CDC*		Hors CDC		
QUOTIENT FAMILIAL		Journée	Demi-Repas	Journée	Demi-Repas
Α	de 0 € à 503 €	9,50 €	6,50 €	13,00 €	8,25 €
В	de 504 € à 1000€	10,50 €	7,50 €	14,00 €	9,25 €
С	à partir de 1001 €	11,50 €	8,50 €	15,00 €	10,25 €

*Tarifs résidents de la Communauté de Communes

Des frais de dossier seront facturés par année civile à hauteur de 5 € par enfant.

Vous pourrez régler vos factures par prélèvement automatique. N'oubliez de joindre votre RIB. Vous recevrez par la suite un mandat SEPA à nous retourner signer afin que ce service soit mis en place.

Nous vous encourageons à bien relire le règlement intérieur.

Pour rappel, « Le fait d'inscrire un enfant ou un jeune dans une des structures gérées par l'Ufcv sur l'intercommunalité implique l'acceptation du présent règlement. »

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le portail animation de vos accueils :

https://portail-animation.ufcv.fr/acueil-val-orne/

Nous restons disponibles pour tout besoin d'informations complémentaires.

Une nouvelle année, de nouveaux horizons... Puisse la mise en place de nos projets vous apporter, cette année encore, la plus grande satisfaction. Meilleurs Vœux.

Très sincèrement,

L'équipe Administrative Ufcv Normandie Mélanie VANDERRIELE
Direction de l'accueil de loisirs

accueils.valdorne@ufcv.fr

VIE Solène
Direction du Local Jeunes
accueils.valdorne@ufcv.fr